

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine
à Monaco (Principauté)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET DE BEAUX ARTS
PARAISANT LE DIMANCHE

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 2 exemplaires
sont annoncés dans le journal.

ABONNEMENTS :

| | |
|------------|-----------|
| UN AN | 12 francs |
| SIX MOIS | 6 " |
| TROIS MOIS | 3 " |

Pour l'étranger les frais de poste en sus.

On s'abonne, pour la France, à Paris, à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Bilaire, éditeur de musique au Conserv. imp. et direc. du Comptoir général des compositeurs rue du f. Poissonnière, 11
A Nice LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours.
à l'AGENCE-DALGOUTTE, rue Paradis, au coin du Jardin Public.

INSERTIONS :

| | |
|----------|-------------------|
| ANNONCES | 25 cent. la ligne |
| RECLAMES | 50 |

On traite de gré à gré pour les autres insertions

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 15 de chaque mois, et se paient d'avance.
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 27 AVRIL AU 3 MAI 1862.

| DATES | THERMOMÈTRE CENTIGRADE | | | ETAT de l'atmosphère | VENTS | DATES | THERMOMÈTRE CENTIGRADE | | | ETAT de l'atmosphère | VENTS | | | | | | | | | | | | | |
|----------|------------------------|----------|----------|-------------------------|-------|-------|------------------------|----------|----------|-------------------------|-------|----|------|-----|---------------------|-------|----|----|----|----|----|------|-----|-----|
| | 8 HEURES | 2 HEURES | 6 HEURES | | | | 8 HEURES | 2 HEURES | 6 HEURES | | | | | | | | | | | | | | | |
| 27 Avril | 19 | 2 | 23 | 1 | 18 | 4 | 19 | 3 | 22 | 2 | 18 | 5 | beau | nul | 1 ^{er} Mai | 19 | 3 | 22 | 2 | 18 | 5 | beau | nul | |
| 28 id. | 48 | 1 | 21 | 5 | 17 | 4 | 28 id. | 20 | 0 | 25 | 0 | 20 | 4 | id. | id. | 2 id. | 20 | 0 | 25 | 0 | 20 | 4 | id. | id. |
| 29 id. | 17 | 4 | 21 | 4 | 17 | 5 | 29 id. | 20 | 4 | 24 | 1 | 19 | 0 | id. | id. | 3 id. | 20 | 4 | 24 | 1 | 19 | 0 | id. | id. |
| 30 id. | 19 | 3 | 21 | 0 | 17 | 2 | 30 id. | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Mois d'AVRIL : 28 beaux jours ; 1 de vent ; 1 couvert.

Monaco, le 4 Mai 1862.

Au moment où, dans la Principauté et particulièrement dans la ville de Monaco, tout se ressent de la vive impulsion donnée par le Prince aux travaux de restauration et d'embellissement qui bientôt auront presque entièrement transformé le pays, il n'est pas inutile d'aborder une question qui, dans toutes les cités bien ordonnées, intéresse au plus haut degré les vivants, — quoiqu'en apparence elle ne s'occupe que des morts, — nous voulons parler de la question des inhumations.

Cette question en effet touche à l'hygiène ou à la santé publique, et de tout temps elle a eu le privilège d'être un objet de sérieuses études et de vives préoccupations de la part des hommes chargés de pourvoir aux intérêts de leurs concitoyens et spécialement des magistrats commis à l'édilité.

Par une touchante coutume, l'église, d'abord, a voulu avoir ses morts en quelque sorte sous son aile. De là, la sépulture dans les cryptes et dans les caveaux construits sous les nefs de nos cathédrales. Mais nous n'avons pas à nous occuper en ce moment de cet usage, qui d'ailleurs s'est toujours maintenu à l'état d'exception. Ce n'est point à proprement dire de sépulture que nous voulons parler, mais d'inhumation, ce qui n'est pas identiquement la même chose, est-il besoin de le faire observer ?

De la sépulture dans les caveaux à l'inhumation ou à l'enterrement dans un champ contigu à l'église, il n'y avait qu'un pas, et, depuis longtemps, ce pas a été fait. A l'heure qu'il est, beaucoup de communes, et particulièrement de communes rurales, enterrent leurs morts dans un cimetière attenant à l'église. Des villes mé-

me, relativement importantes, payent encore leur tribut à cet usage. C'est ce qui a lieu à Monaco.

Assurement le respect dû aux morts, la décence réclamée pour les dernières prières de l'église n'ont rien à perdre à la continuation de ces habitudes. Des rigoristes cependant ont vu dans la contiguïté que nous venons de signaler des causes de profanation ; ils ont cité plusieurs cimetières de village transformés le dimanche en lieux de réunions profanes et de divertissements. Rien de semblable, hâtons-nous de le dire, n'est possible à Monaco. Si les mœurs profondément religieuses de la population n'offraient pas d'ailleurs une garantie absolue contre de tels désordres, il suffirait de rappeler qu'une fermeture convenable et un mur de clôture haut de près de trois mètres placés, dans notre ville, le champ du repos à l'abri de toute intrusion malséante.

Mais des considérations d'un autre ordre appellent, nous le croyons, la réforme de l'état de choses actuel.

Nous avons dit que le cimetière de Monaco attient à l'église, c'est dire qu'il est situé au centre même de la ville. Est-ce là sa place ? A l'origine, on conçoit qu'il en ait pu être ainsi, mais aujourd'hui, en présence de l'avenir réservé au pays, est-il prudent, est-il convenable de le maintenir en cet endroit ? C'est ce qui est contestable. En exprimant cette opinion, nous nous rendons l'organe d'un grand nombre de personnes.

Plusieurs raisons militent en faveur d'un déplacement du cimetière. La première de toutes, c'est la salubrité. Nous n'ignorons pas que, presque quotidiennement, la brise de mer purifie l'air au sein de la ville, mais, hors de la

ville, ne le purifie-t-elle pas bien plus efficacement ?

Et puis, en vue de l'extension, qu'un jour ou l'autre, il faudra de toute nécessité donner au champ du repos, n'est-il pas convenable de le transporter ailleurs ? De telles mesures, quand elles doivent être prises, entraînent d'autant moins d'inconvénients que leur exécution a été le moins longtemps retardée. Enfin, si, pour les nombreux étrangers qui visitent Monaco, la position centrale du cimetière n'a rien qui blesse précisément les yeux, cette position, il faut en convenir, n'a rien non plus qui les charme.

Nous sommes loin de méconnaître les difficultés nombreuses attachées à une translation de cette nature. A côté de l'intérêt public, il y a des intérêts privés qu'il faut ménager, il y a surtout des sentiments et des convenances dont il est indispensable de tenir compte. Mais nous ne doutons pas que, bien étudiée, la question ne puisse être résolue. Nous nous confions, pour cela, en la sagesse du gouvernement. Quant à nous, notre rôle se bornerait à éveiller sur ce sujet la sollicitude de l'autorité supérieure.

CHRONIQUE LOCALE

Le nombre des étrangers arrivés à Monaco, du 1^{er} au 30 avril dernier, est de 2,506.

Aujourd'hui, ont lieu les régates de Cannes auxquelles doivent assister un grand nombre d'étrangers accourus de tous les points du littoral.

Quant aux nôtres, rien n'est changé en ce qui concerne leur inauguration qui est toujours fixée au dimanche 11 mai.

Nous publions, à cette occasion, un document des plus intéressants. C'est le règlement des Courses.

RÈGLEMENT DES COURSES.

Commission des Courses.

ARTICLE PREMIER.

L'exécution du programme des Régates donné par le Président de la Société, et l'application du règlement des courses, sont confiées à une commission, dite commission des courses.

ART. 2.

Un Capitaine de mouvement préside cette Commission ; elle est composée de dix membres choisis par le Président à chaque Régate.

Trois autres membres nommés de la même manière leur sont adjoints pour les suppléer au besoin.

ART. 3.

Tout commissaire qui, pour quelque cause que ce soit, ne peut assister aux opérations de la course pour laquelle il est désigné, doit prévenir en temps utile pour pouvoir être remplacé.

ART. 4.

Toutes les réclamations et contestations élevées au sujet des courses seront jugées sans appel par les commissaires de service.

Inscription et entrées de courses.

ART. 5.

Les inscriptions, pour toutes les Régates, sont reçues par le trésorier ; les listes sont closes l'avant-veille de chaque course.

ART. 6.

Tout propriétaire d'embarcations d'amateur doit verser dans la caisse de la Société, et, en s'inscrivant, un droit d'entrée, ainsi fixé, par bateau et par course :

| | | |
|--------|---------------------------------|------------|
| Voile. | 1 ^{re} série | 25 francs. |
| | 2 ^{me} » | 20 » |
| | 3 ^{me} » | 15 » |
| Aviron | 1 ^{er} » | 10 » |
| | 2 ^{me} » | 5 » |

Les étrangers, les pilotes, les pêcheurs et les bateliers ne sont soumis à aucun droit d'entrée.

Dispositions générales.

ART. 7.

Dans le cas où une Régate ne peut avoir lieu au jour indiqué, elle est renvoyée.

ART. 8.

Le plan du parcours est affiché et distribué aux concurrents ; il est limité par des bouées ; des commissaires sont placés aux bouées de virages.

ART. 9.

Les commissaires des courses auront des canots à leur disposition pour l'ordre et la surveillance.

ART. 10.

La Société s'efforcera d'obtenir de l'autorité le droit de prendre les mesures nécessaires pour empêcher les embarcations étrangères de gêner les courses.

Des prix.

ART. 11.

A défaut d'au moins trois embarcations inscrites, la course n'a pas lieu et il n'est point décerné de prix.

Une seule des trois se présentant, la commission ayant décidé que le temps était propice aux courses, gagnera le prix à condition, toutefois, qu'elle effectuera la course en entier.

Courses à la Voile.

ART. 12.

Les embarcations à la voile sont divisées en trois séries d'après leur longueur prise, de dehors en dehors, à la ligne de flottaison, étrave et étambot compris.

| |
|--|
| 1 ^{re} série de 7 ^m 50 à 12 ^m |
| 2 ^{me} « 6 ^m « 7 ^m 50. |
| 3 ^{me} « au-dessous de 6 mètres. |

Toute embarcation d'une série inférieure peut courir dans une série supérieure en s'y faisant inscrire à l'époque déterminée par l'article 5, et en payant l'entrée de la série choisie ; une fois inscrite elle ne peut plus changer de série dans la Régate qui a donné lieu à l'inscription.

ART. 13.

Les embarcations à voiles peuvent porter toute espèce de grément avec faculté de voiles supplémentaires ; avant le départ, les voiles doivent être carguées ou aménées ; elles ne sont larguées ou hissées qu'au signal donné pour le départ dont l'allure est déterminée par la direction du vent.

ART. 14.

Toute embarcation a la faculté de prendre et de jeter du lest. Nul ne peut se servir de gaffe ou d'aviron.

ART. 15.

En cas de rencontre entre les embarcations au plus près, celles qui courent tribord-amures n'ont pas à se déranger : il en est de même pour celles qui sont au vent, la bordée étant la même.

Sera mis hors de course tout contrevenant aux dispositions ci-dessus.

Les bouées doivent être doublées sans être touchées. Nul ne peut se prévaloir de voilure déchirée ou de toute autre avarie pour demander à recommencer la course.

ART. 16.

Les courses seront terminées au coucher du soleil ; l'affiche du jour de la Régate en donnera l'heure précise. Si les embarcations n'avaient pas effectué le parcours en entier à l'heure indiquée, la course serait annulée.

Courses à l'Aviron.

ART. 17.

Les embarcations à l'aviron sont admises sans condition de longueur, de largeur ni d'échantillon et quelle que soit l'essence du bois ou la matière employée dans leur construction.

ART. 18.

Elle sont divisées selon le nombre des rameurs.

| |
|--|
| 1 ^{re} série : 6 rameurs et au-dessus ; |
| 2 ^{me} « au-dessous de 6 rameurs. |

A la godille, toute espèce d'embarcation est admise.

ART. 19.

Les courses à l'aviron ont lieu bord à bord, toutes les embarcations d'une même série partent ensemble. Nul ne peut se prévaloir du bris d'un aviron ni de toute autre avarie pour demander à recommencer

ART. 20.

Ne sont considérés comme abordages entraînant la mise hors de course, que ceux par l'étrave et au virage seulement.

ART. 21.

Tout sociétaire propriétaire d'embarcation est tenu de faire inscrire, dans un registre *ab hoc*, déposé aux archives de la Société, les noms de ses embarcations et le costume adopté par lui ; ces noms et ce costume sont la propriété exclusive du sociétaire jusqu'à ce qu'il se retire de la Société.

On lit dans le *Messenger de Nice* du 1er mai :

Nous apprenons qu'un grand nombre d'étrangers ont retenu des appartements à Nice et à Monaco pour la saison d'été. Nous ne doutons pas qu'on ne s'ingénie parmi nous à rechercher tous les moyens possibles de la rendre aussi agréable à nos hôtes que pendant la saison d'hiver.

Monaco, dont la prospérité est si intimement liée à celle de Nice, prépare en ce moment pour le 11 mai, des Régates qui offriront un grand attrait aux touristes.

A l'occasion de l'inauguration de nos régates, dimanche, grand bal donné par l'Administration des Bains. Le soir, illumination du port et des jardins du *Cercle*.

Jeudi, 8 mai, grand concert donné par Mlle Pollet, violoniste, avec le concours de l'orchestre des Bains, dans les salons du *Cercle*.

On lit dans la *Revue de Nice* :

Mme la grande-duchesse Hélène de Russie est attendue à Nice dans les premiers jours de juin. La princesse descendra comme toujours dans la villa Bermond. C'est la quatrième fois que Mme la grande-duchesse Hélène vient à Nice pour y prendre les bains de mer.

VARIÉTÉS

MONACO.

Lettre à M. le docteur Diday.
(Suite.)

Il faut donc faire une petite station à la Turbie. — Mais la complaisance de Pierre, le conducteur de l'omnibus, n'ira pas jusqu'à attendre votre retour ; la route qu'il a encore à parcourir est longue, et ses autres voyageurs sont impatients d'arriver. Prenez donc votre parti, cher ami ; laissez la voiture de Monaco continuer sa route sinueuse, que d'ailleurs vous pourrez visiter en faisant plus tard une excursion à *Roquebrune* ; faites un dernier salut à vos compagnons de voyage, et, vous tournant à l'Est, du côté d'un petit cabaret abrité par une tonnelle, et ayant pour enseigne : *A la réunion des amis*, appelez d'une voix ferme : « Auguste !... » Vous verrez aussitôt accourir, si déjà il n'est près de vous, un homme dont la démarche vous frappera ; dites-lui que vous désirez qu'il vous montre les curiosités de la Turbie, et qu'en suite il vous conduise à Monaco. Il se mettra de suite à vos ordres, et vous indiquera le chemin. N'allez pas vous effrayer de la cécité de votre guide ! vous lui feriez injure. Auguste est en ce monde pour montrer aux hommes comment l'une de leurs plus grandes infirmités peut être aisément supportée. Il a trouvé, en effet, le moyen de se passer du sens que la maladie lui a ravi ; l'extrême délicatesse des autres, développée par un exercice incessant, supplée au défaut de celui-ci ; sa prodigieuse mémoire l'a beaucoup assisté dans cette substitution des fonctions sensoriales.

On voit des aveugles tâter le terrain avec un bâton et compter leurs pas : celui de la Turbie ne recourt pas à ces petits moyens. Ses bras sont habituellement ramenés sur le devant de son corps ; ses mains sont croisées et cachées dans les manches de sa veste ; sa tête inclinée de côté, présente toujours une oreille en avant. Quelques

uns de ces infortunés, au contraire, renversent la tête en arrière et portent le nez en l'air ; on dirait qu'il flairent, et l'on connaît le genre d'influence que cette attitude exerce sur la conformation de la tête des aveugles-nés ; Auguste semble écouter. En marchant, il cause facilement, sans paraître se préoccuper des accidents de la route, et, dans les chemins les plus difficiles, son pied intelligent paraît pressentir le point où il convient qu'il se place ; de même qu'il sait quand il doit l'élever ou l'abaisser. Cette intuition des objets extérieurs, ce tact extraordinaire donnent à la marche d'Auguste une assurance qui étonne. Mais, ce n'est pas tout : quoi qu'il arrive, ou quoi qu'il fasse, Auguste ne perd jamais le sentiment de la situation présente ; qu'il soit en marche, ou qu'il soit arrêté, s'il faut partir de nouveau ou changer de direction, il ne se trompera pas sur celle qu'il doit prendre. Il s'oriente sans peine ; il évite les obstacles comme s'ils les voyait ; il joue aux boules !!! — Il est même le plus fort joueur de la Turbie !! Cela paraît incroyable, et cependant c'est exactement vrai. La seule condition que notre aveugle réclame de son adversaire, c'est qu'il sera autorisé à jouer deux coups pour un et qu'un homme frappera du pied auprès du but. Beaucoup de gens, témoins de ces faits, en ont conçu des doutes sur la réalité de l'infirmité d'Auguste. Je dois vous dire que l'infortuné contribue beaucoup à faire naître ce soupçon par l'espèce de charlatanisme qu'il développe toujours et qui n'est pas rare chez quelques infirmes heureusement doués du côté de l'intelligence. Ils se plaisent à provoquer l'étonnement de leur entourage par des actes que celui-ci juge impossibles pour eux, et que cependant ils exécutent avec une grande habileté. Ainsi fait Auguste. Prenez garde ! lui disais-je un jour, craignant qu'il ne se heurtât contre un obstacle. — Oh ! n'ayez peur ! monsieur ! répond-il sans émotion et sans trouble, je le sais bien, c'est une charrette. — C'était vrai. Un instant après un cavalier passe ; son cheval a chaud ; j'en fais la remarque. « C'est M. Jules X., de Menton, dit Auguste ; — il s'arrête au bureau de tribu. — Bonjour, Monsieur Jules ! crie-t-il aussitôt. — Bonjour Auguste ! répond le cavalier, tu m'as donc reconnu ? — Vous le voyez bien ! reprend l'aveugle avec un petit ton superbe,

La physionomie d'Auguste a une grande mobilité et décèle une grande intelligence. Il s'occupe de tout et se mêle à tout ; il fait des marchés pour son propre compte et pour celui des autres villageois, qui le considèrent beaucoup et qui paraissent fiers de lui. Son bon sourire et sa franche gaieté plaisent et rassurent : on sent qu'Auguste n'est pas malheureux. Il est supérieur à son infortune.

Voilà donc votre guide : suivez-le avec confiance, et, après avoir visité toutes les curiosités du village, y compris la belle source qui vit l'occupation romaine, prenez, à côté du ravin dans lequel les eaux se précipitent en nombreuses cascades, le chemin qui doit vous conduire à Monaco. Il n'est ni direct ni bien entretenu ; mais, qu'importe les sinuosités ou les rugosités de la route, quand ces inconvénients sont rachetés par les avantages du pittoresque le plus achevé et le plus riche en imprévu.

La mer, dans toute sa splendeur, nous apparaît d'abord au loin et dans la direction du Sud-Est ; vous êtes ainsi placé en face de la Corse, et vous pourrez apercevoir la patrie des Bonaparte, si la température de l'air vous fait la grâce de s'y prêter. — N'était l'immense plaine qui scintille au-dessous de vous et vous éblouit, vous croiriez descendre un des côtes des bords du Rhin... Les Liguriens et les Germaines se sont montrés semblablement industriels pour se créer des champs sur les flancs escarpés des montagnes : avec quelques pierres entassées avec art, sans mortier et un peu de terre végétale, ils ont fait des banquettes qui, d'un côté, rapportent les excellents vins du Rhin que vous connaissez, et de l'autre de l'huile, des oranges et des citrons.

Le ravin de la Turbie, dont vous suivez en ce moment le bord occidental, est limité à l'Est par les flancs d'une montagne qui porte à son sommet une borne militaire, laissée là par les Romains ; c'est le mont de la Justice. Au dessus de lui est le mont Agel, dont le sommet s'élève à 1200 mètres au-dessus de la mer. A travers l'é-

chancrure formée par leur jonction, vous apercevrez au loin, du côté de l'Est une haute montagne dont la pente va insensiblement se confondre avec les eaux. Les ruisseaux blancs qui vous arrivent de son extrême pointe vous indiquent que celle-ci est habitée. C'est là en effet qu'est la petite ville de la Bordighera, célèbre par le privilège accordé par Sixte-Quint, à l'un de ses enfants, le capitaine Bresca, ce hardi marin qui, lors de l'érection de l'obélisque sur la place Saint-Pierre de Rome, et, quand la traction était devenue impossible, eut l'heureuse idée de faire mouiller les cordes de l'appareil, et osa le communiquer à haute voix à l'architecte Fontana, malgré l'édit du Pape, qui prescrivait le silence sous peine de mort. Le service rendu par Bresca fut récompensé par le privilège, accordé à lui et à ses descendants, de fournir les palmes employées à Rome pour les cérémonies de la semaine sainte. C'est en vue de cette fourniture que les palmiers sont cultivés à la Bordighera ; c'est pour cette raison qu'ils y sont nombreux comme les arbres d'une forêt. Mais si l'on est vivement intéressé par la vue de ces beaux arbres, dont les tiges élancées et cylindriques croissent ici comme sur les bords du Nil ; si cette vue éveille en vous les plus touchants souvenirs bibliques, on n'en regrette que plus amèrement de les voir dépouillés d'une partie de leur feuillage ou enfermés dans un fourreau de parapluie et ficelés comme un pied de chicorée que l'on veut faire blanchir. Cette exploitation leur enlève leur caractère et leur élégance : mais Rome n'accepte que les palmiers d'une entière blancheur ! — La Bordighera mérite encore d'être vue pour elle-même. Cette petite ville a un cachet arabe bien accusé. Ses rues étroites et escarpées ; ses maisons élevées en surplomb et maintenues en équilibre par des arceaux, allant de l'une à l'autre, lui donnent un aspect très original.

Quand vous êtes parvenu à peu près à l'extrémité de la troisième rampe de pierre, auprès d'une immense roche, qui se dresse à pic sur votre droite, et au pied de laquelle croissent un figuier et deux chênes, l'espace, circonscrit par cette roche et par le mont de la Justice, semble s'agrandir. C'est ici que vous apparaît Monaco ! mais petit, si mignon, que M. Théodore de Banville l'a comparé à un joujou de Nuremberg « qu'on se figure pouvoir prendre dans la main et déplacer à souhait pour le plaisir des yeux. » Cette comparaison est si exacte que l'idée en vient à l'esprit de tous. Il est impossible de ne pas croire que les pins et les cèdres ont été placés là tout exprès pour compléter la ressemblance, en reproduisant la teinte et la forme pyramidale données aux arbres fabriqués par les ouvriers allemands. Du point où vous êtes, aucun détail ne peut échapper à l'œil. La configuration de la presqu'île ; sa direction de l'est à l'ouest, le palais, les maisons, les places, les rues ; tout, hommes et choses est placé là comme sur la platine d'un microscope. Si vous vous rappelez ce que je vous ai dit sur Monaco, vu du côté de la mer, vous comprendrez maintenant que deux voyageurs, qui l'auront aperçu d'un point de vue différent, pourront emporter de lui deux opinions contraires.

En quittant la ville de Monaco, vos regards rencontreront le port et l'établissement de bains, placé entre lui et un bois d'orangers ; ils s'arrêteront encore sur un mamelon qui touche la mer et sur lequel une construction considérable s'élève en ce moment au milieu d'une forêt d'oliviers et d'orangers. C'est le quartier des Spélugues qui sera bientôt couvert d'élégantes villas et où les malades trouveront, avec des conditions climatériques exceptionnelles, des asiles très confortables. La construction monumentale, à laquelle on travaille, est le futur Casino.

Au fur et à mesure que vous vous éloignez de la Turbie, l'horizon s'agrandit et vous permet de voir les côtes depuis la pointe de la Bordighera. Un peu en dedans de celle-ci sur le versant d'une étroite montagne, on voit des constructions compactes, c'est la forteresse de Vintimille, première sentinelle de la nouvelle frontière d'Italie. Plus près encore couvert d'oliviers et de pins maritimes, est le cap Martin que la révolution de 1848 avait enlevé au prince de Monaco, et qui vient de lui être rendu par la France. C'est derrière ce cap que se cache la ville de

Menton, invisible pour toute cette partie du littoral.

Tantôt abritée, tantôt à découvert, la route se poursuit toujours sinuose jusqu'au poste de douaniers français ; elle ne quitte pas le flanc oriental de la tête de chien, dont la crête se dirige du sud et sur les bords de laquelle on voit de temps en temps des rochers aux formes fantastiques. On y distingue très bien, par exemple, un gros crapaud qui semble regarder le couchant au-delà de la montagne. A partir du poste de douaniers français jusqu'au bas de la côte, on marche à travers des bois de grands oliviers, qui font prendre en pitié ceux des environs de Nîmes ou d'Avignon, voire même ceux d'Hyères. Je me trouvais un jour sous ces beaux arbres avec un de nos confrères, tous deux ex-médecins sanitaires ; les docteurs Villemin et Amstein. Tout à coup le premier, frappé par d'anciens souvenirs, dit à l'autre : Amstein ! Est-ce que cela ne vous rappelle pas quelque chose ? — Si, parbleu, répond notre confère ; ces bois me rappellent les environs de Damas... L'image de la Syrie se trouve donc à la porte de Monaco. N'est-ce pas séduisant pour celui qui, désireux de voir le pays des Druses et des Maronites, n'oserait pas faire le voyage dans la crainte de s'exposer aux massacres de Deir-el-Kamar. Grâce à cette ressemblance, il peut, en venant ici, satisfaire sa curiosité en toute quiétude.

Quant à vous, cher confère, vous voilà arrivé auprès d'une fontaine, où, à défaut de Rebecca venant emplir sa cruche, vous verrez des laveuses aux beaux yeux et aux longs cheveux noirs ; encore quelques pas, et vous serez en face de la consigne de la douane, au bas du rocher, à la naissance des deux rampes que je vous ai décrites. Je pourrais maintenant vous laisser là. Mais il s'agit de trouver un gîte ; je vous dois donc de nouveaux renseignements. Voulez-vous vous loger près de la mer et du port, poursuivez la route que vous tenez ; bientôt en tournant sur votre gauche à l'extrémité du mur vous trouverez l'hôtel des Etrangers. Préférez-vous habiter l'intérieur de la capitale ; escaladez encore une fois le rocher, et adressez-vous soit à l'hôtel de Russie, soit à l'hôtel de France, soit au Casino. A ce sujet, peut-être, pourriez-vous avec avantage consulter votre guide, Auguste, qui connaît l'opinion des voyageurs sur chacun de ces hôtels.

Quand vous serez bien installé et complètement reposé de votre course, nous reprendrons à notre aise notre causerie sur Monaco. Mais pour cette fois nous l'envisagerons en médecin.

Agréer, etc.

D^r GILBERT D'HERCOURT.

EMILE BOUCHERY Rédacteur-Gérant.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivée du 26 Avril au 2 Mai 1862

| | |
|---|----------|
| GOLFE-ESA. h. St-Jean, c. Orengo, | chaux |
| NICE. b. v. Palmaria, c. Imbert, | m. d. |
| ST-REMO. b. Providence, c. Bosio, | briques |
| CANNES. b. Courrier, c. Cosso, | en lest |
| VILLEFRANCHE. b. Conception, c. Barale, | chaux |
| NICE. b. v. Palmaria, c. Imbert, | en lest. |
| FINALE. b. Acqua-Santa, c. Valgellata, | charbon |
| NICE. id. id. Molinello | id. |
| GOLFE-ESA. b. St-Jean, c. Orengo, | chaux |
| NICE. b. v. Palmaria, c. Imbert, | m. d. |
| MENTON. b. Albatros, c. Anfonso, | en lest |
| id. b. Caroubier, c. Laurenti, | briques |
| NICE. b. v. Palmaria, c. Imbert, | en lest |
| id. b. Conception, c. Palmaro, | m. d. |
| id. b. v. Palmaria, c. Imbert, | id. |
| VINTIMILLE. b. Conception, c. Sibono, | id. |
| NICE. b. v. Palmaria, c. Imbert, | en lest |
| id. id. id. id. | id. |

Départs du 26 Avril au 2 Mai 1862.

| | |
|---|---------|
| VILLEFRANCHE. b. St-Jean, c. Orengo, | en lest |
| NICE. b. v. Palmaria, c. Imbert, | id. |
| ST-REMO. b. Providence, c. Bosio, | id. |
| CANNES. b. Courrier, c. Cosso, | citrons |
| VILLEFRANCHE. b. Conception, c. Barale, | en lest |
| NICE. b. v. Palmaria, c. Imbert, | id. |
| id. b. Acqua-Santa, c. Valgellata, | id. |
| FINALE. b. id. id. Molinello, | id. |
| VILLEFRANCHE. b. St-Jean, c. Orengo, | id. |
| NICE. b. v. Palmaria, c. Imbert, | id. |
| MENTON. b. Albatros, c. Anfonso, | citrons |
| id. b. Caroubier, c. Laurenti, | en lest |
| NICE. b. v. Palmaria, c. Imbert, | id. |
| MENTON. b. Conception, c. Palmaro, | m. d. |
| NICE. b. v. Palmaria, c. Imbert, | en lest |
| id. b. Conception, c. Sibono, | m. d. |
| NICE. b. v. Palmaria, c. Imbert, | en lest |
| id. id. id. id. | id. |

BAINS DE MONACO

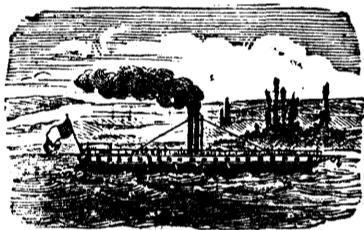
ETABLISSEMENT D'HYDROTHERAPIE MARITIME OUVERT TOUTE L'ANNÉE.

BAINS CHAUDS ET FROIDS D'EAU DE MER ET D'EAU DOUCE

Le Cercle offre aux Etrangers toutes les distractions des Eaux d'Allemagne

SALONS DE LECTURE DE CONVERSATION ET DE JEUX.

Hôtels confortables, Villas, Maisons et Appartements meublés, Restaurants, Cafés, (prix modérés.)



PALMARIA

BATEAU A VAPEUR, faisant le Service Régulier de Nice à Monaco
et retour, dans la même journée.

DÉPART DU PORT DE NICE, tous les jours, à midi, — RETOUR A NICE, dans la soirée.

HOTEL DE RUSSIE

TENU PAR MAUREL (HIPPOLYTE)

Place du Palais, à Monaco, (Principauté)

APPARTEMENTS, & CHAMBRES MEUBLÉS TABLE D'HOTE

A 10 heures du matin, à midi et à 6 heures du soir.

Un CAFÉ-RESTAURANT est attaché à l'Établissement.

REMISE ET ÉCURIE

HOTEL BELLEVUE

Rue des Briques.

GRANDS ET PETITS APPARTEMENTS MEUBLÉS CHAMBRES GARNIES.

Sa position en plein midi, son délicieux jardin planté d'orangers et de citronniers, ses vastes terrasses d'où l'on découvre un immense et magnifique horizon, tout recommande ce nouvel Hôtel à MM. les Étrangers.

Imprimerie du Journal de Monaco, rue de Lorraine.

HOTEL MEUBLÉ

Rue de Lorraine et Place de la Visitation.

Cet hôtel, situé entre le Cercle des Étrangers et le Jardin Public, vient d'être nouvellement restauré et meublé

Appartements et Chambres garnies, — Excellente exposition. — Vue agréable.

FERRET

PHOTOGRAPHE

DE S. M. L'EMPEREUR
NAPOLEON.

Rue Chauvain, 8, à Nice.

On trouve chez lui les vues de
MONACO.

AUX DOCKS DE MONACO

ANTOINE VATRICAN

Place du Palais, à Monaco.

Reçoit en consignment les Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs et Comestibles des meilleurs maisons de l'Europe.

Expédie en échange les Huiles d'olive, Figues, Oranges, Citrons et autres produits de la Principauté de Monaco.

CAFÉ RESTAURANT

DU CERCLE

TENU PAR M. LALA.

Déjeuners et Diners à la Carte.

TABLE D'HOTE

tous les jours à 5 heures et demie

A LOUER Une maison de campagne meublée, contenant un salon, quatre chambres à coucher, une salle à manger, cuisine, chambre de domestique et remise. — Cette maison située au bord de la mer, au milieu d'un bois d'orangers et de citronniers, est à quinze minutes de Monaco. Jouissance de la promenade de la propriété. — S'adresser au bureau de Journal.

LIBRAIRIE VATRICAN

Place du Palais

Papeterie, Articles de bureau, Papier de musique, etc.

COMMISSION — RENSEIGNEMENTS Gratuits sur les Villas et Appartements Meublés à louer